43e Année - N° 3213. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 2 Mai 1931

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sports - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
DOUZE francs par an
Etranger, port en sus.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron N° 117. C. - C Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M. - Pascal LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e et au Bureau du Journal

— ANNONCES —
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,50
Commerciales (la ligne).1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'USINE de SISTERON

Le citoyen Galici adresse à Monsieur le Préfet des Basses-Alpes la lettre ouverte suivante relative à la question de l'Usine de Sisteron La population Sisteronnaise partage entièrement la manière de voir de notre Conseiller général ; en rendant hommage aux nombreuses interventions qu'il a faites et aux efforts persévérants qu'il a déployés pour obtenir la construction de l'Usine de Sisteron, elle estime que le Ministre a le devoir de faire connaître d'urgence sa réponse à une démarche formulée par la Société il y a bientôt quatre ans ! Et cette réponse nous voulons espérer qu'elle sera le rejet des prétentions de la Compagnie qui voudrait s'exonérer de son obligation de construire l'Usine du Pont de Buêch. Il faut que la Société soit tenue d'exécuter ses engagements ainsi que l'ont demandé à l'unanimité tous les groupements consultés en vertu de la loi. C'est une question de vie ou de mort pour notre localité ; c'est aussi et surtout une question de probité politique.

La Redaction.

Monsieur le Préfet des Basses-Alpes,

Digne.

J'ai l'honneur d'appeler à nouveau votre bienveillante attention sur une question qui intéresse au plus haut point les finances du département ainsi que son avenir industriel en même temps que l'activité économique de la ville de Sisteron : J'ai nommée la question de l'Usine du Pont de Buêch.

Je me permets de vous rappeler que par décret en date du 4 décembre 1919 la Société des F. M. D. a été autorisée à prendre un débit de 90 mètres cubes d'eau par seconde dans la Durance, en aval du torrent de Beynon, à conduire cette eau par un canal d'amenée jusqu'à Sisteron à charge par elle d'édifier l'usine hydro-électrique au Pont de Buêch immédiatement en aval du viaduc du chemin de fer.

En 1923 la Société pretextant des embarras financiers demanda à l'Etat de vouloir bien l'autoriser à déroger *momentanément* à ses obligations en lui permettant de construire à mi-parcours, au Poët, une usine *provisoire* dont la force servirait à alimenter l'usine de produits chimiques de Saint-Auban

La Société prenant l'engagement formel de continuer les travaux du tronçon Le Poët-Sisteron et *s'obligeait* à achever la construction de l'usine *définitive* de Sisteron dans un *délai de 5 années* à dater de la réception de l'Usine *provisoire* du Poët. L'autorité publique en raison des circonstances accorda cette autorisation ; l'usine *provisoire* du Poët a été réceptionnée à la date du 1e Juillet 1927 ; en raison même des engagements pris par la Société c'est donc au 1e *Juillet 1932* que l'Usine de Sisteron doit être achevée.

Or par une lettre en date du 27 juillet 1927 adressée au ministre des Travaux publics la Société des F. M. D. a demandé :

1° la reconnaissance comme *définitive* de l'usine *provisoire* du Poët ;

2° l'autorisation d'abandonner la construction du tronçon Le Poët-Sisteron.

Emu par cette demande qui aurait constitué, si elle était admise, un précedent dangereux, je saisissais le Conseil général des B-A de cet incident et sur mon intervention notre assemblée vota le 14 septembre 1927 un vœu ainsi conçu :

« Le Conseil général des B-A demande instamment qu'aucune suite ne soit donnée à la demande de disjonction formulée par la Société des F .M. D sans consultation préalable des Conseils généraux intéressés. Décide qu'une délégation composée de la Commission d'électricité du Conseil général, du Conseiller général de Sisteron et des délégués de la municipalité de Sisteron se rendra à Paris pour entretenir le ministre des Travaux publics de cette affaire. »

Cette délégation reçue au ministère des T. P. fut unanime à exiger le respect des engagements pris c'est-à-dire la construction de l'Usine de Sisteron.

Le 16 février 1929 le Conseil général des B-A votait sur ma proposition la résolution suivante :

« Le Conseil général émet un avis défavorable à la demande de disjonction de la chûte de Sisteron et toute modification des clauses et conditions du cahier des charges y relatif »

L'enquête de commodo et incommodo ouverte renforça encore la position prise par notre Assemblée. La Chambre de Commerce et la Chambre d'Agriculture des B-A ainsi que la Commission d'enquête donnèrent *avis défavorable à l'unanimité* à la demande de la Société

Enfin une pétition demandant l'exécution intégrale des conditions imposées à la Société recueillit la signature de 531 électeurs Sisteronnais.

Le Ministre des Travaux publics ému sans doute par cette unanimité crut nécessaire, avant toute décision, d'ouvrir une nouvelle enquête de commodo et incommodo dans quatre communes qui n'avaient point été consultées lors de la premiere enquête. à savoir : Thèze, Vaumeilh, Sigoyer, Valernes. Sur ces quatre communes trois donnèrent *avis défavorable* à la demande de la Société Une seule, Valernes, pour des raisons que nous indiquerons, observa un prudent mutisme sur cette question.

Le 7 mai 1930 ignorant la décision que le ministre avait pû prendre à la suite de la nouvelle enquête, j'avais l'honneur de demander à M. le Préfet des Basses-Alpes, en séance du Conseil général s'il avait reçu, à ce sujet, communication d'une décision prise par le pouvoir exécutif, comme suite à la demande formulée le 27 Juillet 1927 par la Société des F M .D. Le compte-rendu sténographique porte :

— *M le Préfet.* — Le dossier de l'enquête complémentaire a été transmis au ministère des Travaux publics par mes services le 3 décembre 1929. Je n'ai reçu depuis aucune communication. »

Je déposai alors sur le bureau de l'Assemblée la motion suivante :

« Le Conseil général invite M. le Préfet à demander à Monsieur le ministre des Travaux publics de prendre une décision sur la requête à lui adressée par la Société des F. M. D et lui demande en outre que cette décision soit conforme aux avis émis par la Chambre d'agriculture, la Chambre de Commerce, la Commission d'enquête et le Conseil général des B A. » Cette motion fut adoptée par l'Assemblée.»

Quatorze mois à peine nous séparent du délai imparti à la Société des F. M. de la Durance pour tenir ses engagements c'est-à-dire pour construire l'usine génératrice du Pont de Buêch. Or le Conseil Général des Basses-Alpes n'a pas été, que je sache, avisé de la suite donnée à la demande de la Société, demande sur laquelle notre Assemblée à été appelée à diverses reprises, ainsi que je viens de l'indiquer, à formuler son avis. Les engagements de la Société des F. M., sont des engagements écrits, portant la signature des administrateurs délégués ; ils sont la contre-partie des avantages que lui confère le décret de concession On ne comprendrait pas qu'une décision du Gouvernement, faisant table rase des contrats intervenus et des obligations librement souscrites autorisât un groupement industriel si puissant soit-il à renier sa signature pour le plus grand dommage de nos populations et pour le seul profit d'intérêts particuliers.

Quoiqu'il en soit les populations que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée départementale désirent connaître la suite que le Ministre des Travaux Publics compte donner à la demande formulée le 27 juillet 1927 par la Société des F. M. de la Durance, demande tendant à être déchargée de l'obligation de construire l'usine du Pont de Buêch Connaissant la sollicitude que vous avez toujours temoignée à notre département, elles sont persuadées que vous interviendrez auprès du Gouvernement à l'effet de faire respecter par les parties intéressées les engagements pris.

Aussi j'aurai l'honneur de vous demander en séance publique à la Session de Mai, de vouloir bien faire connaître au Conseil Général la décision prise par M. le Ministre des Travaux Publics relativement à la demande présentée par la Société des F. M. de la Durance il y prés de 4 ans !

Je vous prie de croire Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

EMILE GALICI,
Conseiller Municipal de Sisteron,
Conseiller Général des Basses-Alpes.

ASSOCIATION des Commerçants et Industriels DE SISTERON

Le XVe Congrès Régional des Commerçants et Industriels de la Fédération de Provence, Languedoc, Côte d'Azur et Roussillon a eu lieu les 10, 11 et 12 Avril écoulé à la Chambre de Commerce de Nice mise gracieusement à la disposition de la Fédération par son sympathique président M. Henri Baxa.

La Confédération des Groupements C et I. de France ainsi que l'Union de I. E., lui apportèrent leur précieux concours.

MM. Lefrou, Kaiser, Ricou, Fournier, Aubert, Vieliard et Reynaud représentaient les groupements des Basses-Alpes.

Ce Congrès fut l'un des mieux organisés et d'importantes résolutions y furent étudiées dans l'espoir de voir s'améliorer la situation économique.

M. Fournel, président, protesta tout d'abord contre cette idée que les Commerçants sont seuls destinés à combler les déficits budgetaires.

M. Victor Constant, président-adjoint de la Confédération préconisa qu'ils devaient de plus en plus s'unir et se grouper étroitement afin d'aboutir à la revendication de leurs droits.

M. Evain député de Paris rappela le rôle de bouc émissaire que joue le commerce et l industrie qui paient plus de 15 milliards d'impôts rien que par le chiffres d'affaires et bénéfices commerciaux et industriels, et signala que ce sont les dépenses publiques qui causent les impôts nouveaux et font la vie plus chère, que l'on impute aux commerçants.

M. Barety, ancien ministre, qui prit part aux travaux du Congrès en tant que membre de l'Association des Commerçants de Nice, déclara qu'étant sous-secrétaire d'Etat a une époque difficile il put réaliser un certain nombres de dégrèvements et regretta qu'ils n'aient pas été votés en temps voulu ce qui n'aurait pas permis ces plus values budgetaires disparues si rapidement par suite des exigences de certains.

Devant la menace des impôts nouveaux, nommé par intérim rapporteur du budget il déclara qu'il entendait qu'il n'y serait pas procédé et qu'il se ferait toujours l'ardent défenseur des revendications des Commerçants et Industriels.

Enfin un grand nombre de rapports qu'il serait trop long d'énumérer mais dont un compte-rendu détaillé sera fait à la prochaine assemblée générale, furent présentés et adoptés à l'unanimité.

Notons toutefois le succès obtenu par M. Chabert, de Nimes pour la présentation de son rapport sur la création d'un front unique du Commerce et de l'Industrie et qui prendra le nom de Comité exécutif des organisations Commerciales et Industrielles de France d'ou il ressortira des actes et moins de palabres.

M. Lefrou de Manosque fit également un rapport très détaillé sur l'égalité fiscale.

Avant de se séparer le Congrès à l'unanimité émis le vœu qu'en présence de la crise économique qui sévit particulièrement sur le petit commerce qui, déjà surchargé d'impôts, s'achemine vers une faillite générale, les Ministres des Finances et du Budget veuillent bien donner aux percepteurs des instructions pour qu'ils examinent avec bienveillance les demandes de délai de paiement qui leur seront présentées.

Avant de clôturer M. Fournel félicita les délégues que grâce à la continuité de leur présence et exactitude assurèrent le succès de cet important Congrès.

AGRICULTEURS !

La main d'œuvre vous fait défaut, songez donc au gros avantage que vous procurerai un **tracteur FORDSON.** *Qu'il s'agisse d'un labour profond ou d'un simple déchaumage on obtient avec le* **tracteur FORDSON** *attelé à une charrue à un, deux ou trois socs, des sillons d'une régularité parfaite Avec une charrue bisoc, à 25 centimètres de profondeur le* **tracteur FORDSON** *laboure aisément de 2 à 3 hectares en 10 heures de travail. Plus que jamais il convient d'examiner, sans parti pris, si l'abandon de certaines méthodes au profit de procédés plus rationnels ne peut aider l'agriculture à surmonter ces difficultés de main d'œuvre et a obtenir un résultat plus intéressant de son exploitation. Adressez-vous pour cela à l'agent officiel* **Francis JOURDAN.** GARAGE MODERNE. *avenue de la Gare,* SISTERON.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Le citoyen Galici se tiendra à la disposition des électeurs le lundi 4 Mai 1931 de *8 heures à midi* à son domicile Devant assister à l'ouverture du Conseil Général qui a lieu ce jour là il s'excuse de ne pouvoir recevoir les électeurs durant l'après-midi.

La Caravane Renault sera dans notre région du 6 au 24 Mai.
Pour tous renseignements s'adresser au garage BUES, concessionnaires Renault.

Fêtes du Faubourg, *Programme de la Fête.* — Samedi 2 Mai à 21 heures départ des lampions sur la Durance, Illumination du clocher, Concours de quadrette au café Magaud 50 f. de prix.

Dimanche 3 Mai, Réveil en sursaut, tout le monde sur lepont, embellissement du Faubourg. A 11 heures distribution des places gratuites aux forains ; à 14 heures ouverture de la fête foraine ; à 16 heures réception de la société Musicale « Les Touristes des Alpes » Grand Concert Musical. Après le concert course cyclo-pédestre, itineraire : La Baume, route de St-Geniez. le Col, passage du détroit, Entrepierres, Briasc, St-Puy, La Baume 150 fr. de prix. Pendant la course jeux divers, à 21 heures Grand Bal à grand orchestre.

Lundi 4 Mai tenue de la Foire. Du Mardi au Vendredi relache.

Samedi 9 Mai à 21 heures au bar Francou. Concours de Mounes 50 fr. de prix. Dimanche 10 Mai, Grand Concours de Boules avec 1000 fr. de prix, à 21 h. Bal et Concours de Chant.

Le Comité se réserve de modifier le présent programme ou de le reporter en partie ou en totalité à une date ultérieure en cas de mauvais temps Il décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Le meilleur accueil est réservé à tous les visiteurs. LE COMITÉ.

P T. T. *Ouverture de cabine téléphonique.* — La cabine téléphonique de Saint-Estève (Basses Alpes) a été mise en service le 27 Avril 1931.

Cette cabine sera ouverte au service téléphonique et au service télégraphique.

Nos Artistes. — Un jeune premier, bien occupé, c'est M. Roger Gaillard. Hier, à 1 heure de l'après-midi, il répétait, à l'Odéon, la pièce de M. Guiraud ; à 3 h., il jouait *Le Misanthrope* ; à 9 h., il entrait en scène dans le rôle de Dimitri A minuit, il faisait numéro au Moulin de la Chanson et, à 1 h. du matin, il faisait son numéro à la Comédie Française pour la représentation d'adieux de son camarade Dehelly.

Roger Gaillard pouvait dire, en rentrant chez lui, je n'ai pas perdu ma journee.

Son succès à la soirée d'adieux de M. Dehelly à la Comédie Française fut considérable.

On sait que Roger Gaillard jouera Néron dans *Britannicus* à la Citadelle en Juillet.

AVIS

Mme veuve Hippolyte Roman prévient tous possesseurs de camions, autos, motos et voitures, qu'elle fait défense de traverser sa propriété de la ferme du Plans.

Des pancartes ont été apposées à chaque extrémité du chemin sur la route de Gap et sur celle de Grenoble.

A Vendre

Bois de chauffage scié et en rodins. S'adresser à M. BACCI à la Loubière, Sisteron.

Comptable connaissant machine à écrire demande place à Sisteron.

S'adresser boulangerie GARCIN, rue Droite.

Pupilles de la Nation. — L'Office départemental fait connaître aux Pupilles de la Nation du département, qu'un concours pour le recrutement de 500 surnuméraires des P.T.T. du sexe masculin sera ouvert au chef-lieu de chaque département les 17, 18 et 19 mai 1931.

Les demandes devront être adressées à M. le Secrétaire Général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation qui les transmettra à l'autorité compétente.

Naturisme. — C'est fait. Sisteron compte depuis cette semaine une Société de Naturisme, cette société libre est affiliée au *Trait d'Union*, la grande et répandue société française de Naturisme dont le siège est à Paris.

Pour ses débuts modestes, le Rameau T U de Sisteron possède déjà un camping permanent et ce qui est mieux gratuit et qui promet, à peine né, d'être très animé cet été. Déjà les demandes de renseignements affluent et des arrivées sont annoncées pour la première quinzaine de mai, ce sont de jeunes naturistes de Paris

Beaucoup d'autres touristes arriveront au fur et à mesure que s'avancera la belle saison, et nous pourrons constater de visu la belle humeur, la robuste santé que donne la pratique rationnelle du Naturisme, cette façon de vivre vraiment naturelle et supérieure.

E. CORRADI.

AUTOMOBILISTES !

La nouvelle voiture **FORD** est exposée et peut être essayée chez *l'agent officiel* **Francis JOURDAN**, *Garage Moderne, Sisteron.*

CINÉMA - CASINO

Samedi en soirée, Dimanche en soirée.

Semaine de Clôture

Eclair-Journal, *Actualités du Monde*

Viola Dana dans

LE GAGNANT DU DERBY

Comédie d'Aventure

Un film merveilleux

Sublime Envollée

grand drame sensationnel

Accessoires de musique en vente à la librairie LIEUTIER

Emphysème Pulmonaire

L'Emphysème est causé par la dilatation des alvéoles pulmonaires, l'air circulaire mal dans les bronches, et la régénération du sang reste incomplète. Comme l'asthme, l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même Le meilleur remède à employer est la Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès et guérit progressivement.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 fr. 60 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, à Paris.

LE 4 MAI

à l'occasion de la foire

les

CHAUSSURES

PALOMBO

viendront à SISTERON

tous les modèles au prix unique de

49 francs

Sandalette tout uni bébé

5 francs

Sandalette tout uni femme

24 francs

Les Chaussures *PALOMBO* ont la plus belle usine d'Europe.

Leurs méthodes sont en avance de 50 ans sur celles actuelles.

A MARSEILLE : *37, Rue d'Aix ; 145 Boulevard de la Madeleine ; 135, Rue Belle de Mai.*

Chapellerie Clément

SISTERON

M. CLÉMENT, chapelier à Sisteron, informe sa nombreuse clientèle qu'une grande baisse de prix vient de se produire dans tous les articles de chapellerie.

Clément N., *en face la pharmacie Bœuf*

Rue Droite — SISTERON

CHAUSSURES de TRAVAIL

Etude de Me Jean ESMIEU
notaire à Sisteron

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me ESMIEU, notaire à Sisteron, le quinze Avril mil-neuf-cent-trente-et-un, enregistré au bureau de Sisteron le 17 Avril 1931 folio 66 case 481.

Madame Rosa-Elisa **Bardonnenche**, veuve de Monsieur Léopold **Girard**, débitante de boissons, demeurant à Sisteron, rue de Provence, No 15 a VENDU à Monsieur Marcel **Bergé**, liquoriste, demeurant à Gap, et Madame Marthe **Picard** son épouse, le fonds de commerce de **Café et Débitante de boissons** connu sous le nom de

CAFÉ DE FRANCE

qu'elle exploitait à Sisteron. rue de Provence, No 15 dans un immeuble appartenant à Monsieur Firmin-Joseph **Siard** et Mademoiselle Denise **Siard.**

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Me ESMIEU, notaire à Sisteron, domicile élu, (insertion au Bulletin Officiel du 29 Avril 1931.)

J. ESMIEU

Etat-Civil

du 24 Avril au 1er Mai

NAISSANCE

Jacqueline-Aimée-Suzanne Blanc, r. des Combes — Georgette-Catherine Barros, rue Saunerie. Geneviève Marie-Thérese Bontoux, à la Cazette, Janine-Monique Chaix, rue Mercerie.

MARIAGES.

Briançon Barthelèmy Maurice-F. et Arnaud Georgette-Olga, de Sisteron.

BANQUE DES ALPES

Société anonyme au capital de 5 millions

Ancienne Banque

(CHABRAND et P. CAILLAT)

Siège Social à Gap. Rue Carnot

BUREAUX à SISTERON

Etude de Me **P BONIERBALE**, avocat-avoué à FORCALQUIER (Basses-Alpes)

Commune de Peipin

ADDUCTION D'EAU POTABLE

Expropriation pour cause d'utilité publique

Arrêté de Monsieur le Maire fixant les sommes à offrir aux propriétaires expropriés

Nous, Maire de la commune de PEIPIN, à ce autorisé par délibération du Conseil municipal en date du 8 Février 1931.

Vu le décret d'utilité publique du 7 Mars 1925. Vu la loi du 3 Mai 1841. Vu les jugements du Tribunal civil de Sisteron en date des huit Janvier et dis-sept Septembre mil-neuf-cent-vingt-six, prononçant l'expropriation des immeubles nécessaires aux travaux d'adduction d'eau potable dans la commune.

Arrêtons ce qui suit :

Les sommes à offrir pour indemnité aux propriétaires pour le règlement des indemnités dues par les immeubles à acquérir pour l'exécution des travaux d'adduction d'eau potable sont fixées conformément au tableau ci-après.

Les indemnités seront offertes aux intéressés, publiées, affichées et insérées dans l'un des journaux de l'arrondissement conformément à la loi.

TABLEAU DES OFFRES

Désignations Cadastrales			Nature des propriétés	Contenance		Noms, prénoms et domiciles des propriétaires		Offres	demande
Section	N° du plan	Lieu dit		Ares	Centiares	Inscrit à la matrice des rôles	Actuels ou présumés tels		
B	220	Le Plan	Labour	2	50	FABRE Antoine Alexandre à Peipin	FABRE Maxime à Avignon	Cinq mille francs (5.000)	
—	204	—	—	4	20		FABRE Louis à Apt		
—	205	—	—	7	50		FABRE Marguer. à Peipin		
—	205	—	Vague	0	38		FABRE Paul à Grenoble		

Fait à Peipin, le 25 Février 1931, Le Maire, signé : IMBERT.

P. C. C. P. BONIERBALE, avoué.

© VILLE DE SISTERON

CITROËN

Les qualités PRATIQUES, l'ÉCONOMIE, la ROBUSTESSE, la MANIABILITE de cette voiture enthousiasme ses possesseurs.

Vente à crédit - Réseau d'amis
- Service Citroën -
- Echange Standard -
Stocks de pièces détachées
Catalogue des Réparations

C 4 F

Chassis nu	18.200
Berline	25.000
Conduite	25.000
Familiale	28.000
Torpédo commerciale	21.500

C 6 F

Chassis nu	26.500
Berline	36.000
Conduite	35.000
Familiale	38.000
Torpédo 7 places	32.500

C 4 F — C 6 F

Agent exclusif :
pour l'arrondissement de Sisteron
A. AILHAUD
Tél. 85 **Splendid-Garage** à SISTERON
Sous-agent, pour le canton de Sisteron et Noyer
JEAN GALVEZ *Tél. 2.*

RENAULT

présente une nouvelle voiture

LA PRIMAQUATRE

Rapide, elle dépasse facilement le 95 en toute sécurité. Sa réserve de puissance (2 l. 120 de cyl.) lui assure une souplesse de marche telle qu'elle tient le 75 de moyenne. A 60 de moyenne elle consomme 10 litres aux 100 Kms.

LA PRIMAQUATRE

Légère, mais robuste et très durable en raison de la faible vitesse de régime de son moteur 10 CV 4 cyl. et parce que construite avec des matériaux de première qualité et des pièces calculées avec une marge de sécurité importante.

LA PRIMAQUATRE

Très agréable à conduire, grâce à ses reprises énergiques, à sa direction très douce, à sa tenue de route impeccable et à son braquage très court. **Très économique** en raison de son faible prix d'achat et de la modicité de sa consommation.

LA PRIMAQUATRE

Confortable et spacieuse malgré son faible encombrement, est livrée carrossée en faux-cabriolet 2/4 places

20.900 Frs

en conduite intérieure 4/5 places

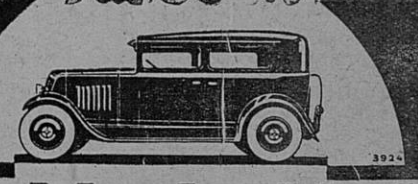

RENAULT

AGENCE RENAULT : **BUÈS Frères**
Place de l'Eglise - SISTERON

AUTOMOBILES

Atelier de réparation Mécanique et Electrique

- Outillage des plus modernes -

ALESAGE de CYLINDRES MOTEURS

Livraison dans la même journée

Régénération des Moteurs par procédé Micox

REPARATION de Magnétos, Delcos, Dynamos, Accus

EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE TOUS VEHICULES

Travaux pour particuliers et pour Garages

M. FIASTRE

Route de Noyers
SISTERON

TÉLÉPHONE 80.

ENFIN !!!

l'eau vous est donnée ?

Profitez de cet avantage, en vous adressant à :

BOUTILLON & VEYRON

-:- *Constructeurs* -:-

6, Rue des Bons-Enfants — GRENOBLE
Téléph. 9.60 Télég. - Calofrigo Rég. Com. 10.103

Entrepôt : à SISTERON

Qui vous établiront

GRATUITEMENT

tout projet et devis, pour son

UTILISATION

Distribution d'Eau froide -:- d'Eau chaude
Sanitaires —o— W. - C.
Plomberie -:- Ecoulement
— CHAUFFAGE CENTRAL —

Appareils Sanitaires

disponibles en nos Entrepôts de Sisteron, pouvant satisfaire tous Travaux URGENTS.

Sur demande — Envoi gratuit de la notice et liste de références.

Pour tous renseignements urgents
S'adresser au *Service Technique, hôtel Clergues.*

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle n. C. Gap N° 1468

Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

CABINET DENTAIRE

E. CASAGRANDE

10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Le mercredi, cabinet ouvert à St-Auban

l'UNION

A prix égal, vous constaterez que
l'AIGLE VERT UNION
est un chocolat nettement
SUPÉRIEUR ..... DEMANDEZ-LE

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

chirurgien-dentiste
Cabinet ouvert le Dimanche
2, Rue Paul Arène — SISTERON

Le papier ver-à-soie est en vente à l'imprimerie LIEUTIER.

A VENDRE

Motocyclette, Magnat-Debon, 4 cv. 350 cm. Très bon état.
Paul Heyriès, Librairie Moderne, Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

GRAND GARAGE MODERNE

Francis Jourdan

Avenue de la Gare - SISTERON

Concessionnaire de la S. A.

MATHIS

VENTES

ECHANGES

Exposition des nouveaux modèles — Outillage moderne — Técalemit Service
Toutes fournitures — Pneus -- Stock Michelin -- Réparations générales pour Auto
Pièces de rechange des grandes marques -- Accumulateurs -- Monoplaque
Entretien -- Prix forfaitaire -- Location Taxis

Le Gérant,

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON